REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille

Siège Administratif : 187, Rue de Menin Parc de l'Innovation 59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE

COMPTE-RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE

« ALLIANCE NORD-OUEST »

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre, à dix-neuf heures, le Comité Syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest s'est réuni salle Festi'val, à Quesnoy-sur-Deûle, à la suite de la convocation adressée à l'Hôtel de Ville de Saint-André, son siège, cinq jours à l'avance, conformément à la Loi.

Etaient présents:

Membres titulaires:

LEGRAND Dominique, BEADES Miguel, MATHIEU Jérôme, DEPRICK Carole, LELIEVRE Carine, BOUCHE Nicolas, DE RYCKE Xavier, MOUKRIM Yassir, PIRA Pierre-Yves, BROGNIART Sébastien, SAS Michel, GALAND Christelle, LECOURT Cédric, WITTERBECQ Laurent, HOOREMAN Véronique, SPADAVECCHIA Georges, BONTE Thierry, BOUREL Benoît, MASSE Elisabeth, PROVO Valérie, DELOISON Laurence, CARLIER Annie, MOENECLAEY Hélène, SPILLIAERT Pierre, HALLYNCK Rose-Marie, MEAUZOONE Serge, DELCHAMBRE Florence, LIENART Christophe, GERARD Bernard, DA SILVA Amélie, PETRONIN Yvon.

Membres titulaires représentés, au sens de l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales :

CACHEUX Martine (pouvoir à DE RYCKE Xavier) LEKIEFFRE Guillaume (pouvoir à MOUKRIM Yassir) PAPIACHVILI Nicolas (pouvoir à GERARD Bernard)

Membres suppléants avec voix délibératives :

GRUSON Johann, LUCOT Pascale, RAMON Anne, VAN DAELE Séverine, PEUGNET Marielle, HUS Annie.

Membres titulaires absents, excusés :

DENYS Sandrine, DOUTRIAUX Carine, NISOLLE Christine, LEMBREZ Bertin, KALACH Maha, VASSEUR Quentin, PILLA Claire, REYNAERT Pierre, LAHOUSTE Pascale, EURIN Jean-Pierre, LE NEINDRE Nicolas, PARSY Didier, WASILKOWSKI Claude, RICHER Cyprien, ROELENS Samuel, VANBENEDEN Philippe, OLIVIER Samuel, DELEBARRE Patrick, JEAN-BAPTISTE Bernard, LHERBIER Pascal, CATHELAIN Loïc, VANSTAEN Eric.

Secrétaire de séance : DELCHAMBRE Florence

Convocation aux membres du Comité Syndical et affichage le : 10 septembre 2020

Nombre de membres en exercice : 56

Nombre de membres présents: 37

21-20 COMPOSITION DES COMMISSIONS DU SIVOM

Conformément à l'article 14 des statuts du SIVOM, le Comité Syndical peut former, pour l'exercice de ses compétences, des commissions chargées de préparer ses décisions.

Il y a lieu de définir le nombre de commissions, leur domaine d'intervention ainsi que leur composition. Pour ce faire, il est proposé aux membres du comité la création de 5 commissions comme suit :

- Commission n°1 : Ressources Humaines- affaires générales- sport culture schéma territorial- tranquillité publique
- Commission n°2: Finances-services aux communes (dont urbanisme et archives)
- Commission n°3 : Gérontologie (dont EHPAD)
- Commission n°4 : Emploi-service civique
- Commission n°5 : Animation du territoire-développement durable

Il est également proposé aux membres du Comité que ces commissions soient composées de deux délégués maximum (titulaire ou suppléant) par commune selon la répartition définie au tableau ci-joint.

Compte-tenu du contexte sanitaire actuel et en application de l'article L2121-21 du CGCT, Monsieur le Président demande aux membres du Comité syndical de se prononcer, à l'unanimité, pour ne pas faire usage du vote à bulletin secret pour la désignation des membres, mais de procéder au vote par mains levées.

Communes	Commission RH,	Commission Finances	Commission	Commission Emploi	Commission
	affaires générales,	et services aux	Gérontologie (dont	et service civique	Animation du
	sport, culture, schéma	communes	EHPAD)		territoire et
	territorial, tranquillité				Développement
	publique				durable
Bondues	-	-			
Comines	-	-			
Deûlémont	Christophe LIENART	Christophe LIENART			Sylvie DELRUE
	Ghislaine	Patrice CAMPION			Christophe
	VERMERSCH				VERMEERSCH
Lambersart	-	Bertin LEMBREZ	Nicolas BOUCHE	Xavier DE RYCKE	-
Lompret	Philippe BOULLAND	Hélène MOENECLAEY	-	Pierre SPILLIAERT	-
	Thierry GUILLOT-				
	SALOMON				
Marcq-en-Baroeul	-	-		-	
Marquette-lez-Lille	Nathalie AVINEE	Carole DEPRICK	Johann GRUSON	Jérôme MATHIEU	Carine LELIEVRE
	Pierre-Jean ANDRAL	Lydéric MAHIEUX	Dara SARNIRAND	Sandrine DENYS	Emeline ALLOUCHERY
Pérenchies	Valérie PROVO	Georges GOUNEL	Philippe DURIEU	Séverine VAN DAELE	Laurence DELOISON
			Philippe VANBENEDEN		
Quesnoy-sur-Deûle	Rose-Marie	Serge MEAUZOONE	Marie-Agnès	Marielle PEUGNET	Catherine MILLE
	HALLYNCK		WAUQUIER	Samuel OLIVIER	Emilien DEBAECKE
	Samuel OLIVIER		Serge MEAUZOONE		
Saint-André	Jean-Pierre EURIN	Pascale LAHOUSTE	Elisabeth MASSE	Nicolas LE NEINDRE	Didier PARSY
			Claude WASILKOWSKI		
Verlinghem	Thierry BONTE	Thierry BONTE	Elsa BLANQUART	Thierry BONTE	Benoît BOUREL
	Benoît BOUREL	Benoît BOUREL	Damien DELAIRE	Elsa BLANQUART	Damien DELAIRE
Wambrechies	Stéphane LAHAYE	Patty ROQUETA	Romain TANIS	Patty ROQUETA	Aurélie DROULERS
Warneton	Yvon PETRONIN	Yvon PETRONIN			Yvon PETRONIN

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte la composition des membres des commissions du SIVOM.

22-20 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Vu les articles L1414-2 et L1411-5 du code général des collectivités territoriales ;

A la suite du renouvellement des instances du SIVOM, il y a lieu de procéder à l'élection des membres titulaires de la commission d'appel d'offre et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation est effectuée selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste et doit avoir lieu à bulletin secret, sauf accord unanime contraire. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel, étant précisé que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Le SIVOM, comprenant des communes dont la population est supérieure ou égale à 3.500 habitants, sa commission d'appel d'offres doit être composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants. Il est rappelé que la commission est présidée de droit par le Président du SIVOM ou par son représentant.

Le Président du SIVOM invite le Comité Syndical à procéder à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants à la Commission d'Appel d'offres.

Liste(s) présentée(s):

Titulaires

- Carole DEPRICK (Marquette-lez-Lille)
- Jean-Pierre EURIN (Saint-André)
- Fabrice LOMBARD (Pérenchies)
- Serge MEAUZONNE (Quesnoy-sur-Deûle)
- Damien DELAIRE (Verlinghem)

Suppléants

- Pascale LAHOUSTE (Saint-André)
- Patty ROQUETA (Wambrechies)
- Christophe LIENART (Deulémont)
- Bertin LEMBREZ (Lambersart)
- Hélène MOENECLAEY (Lompret)

Le Comité Syndical, par 36 voix pour et 1 abstention, proclame élus les membres de la commission d'appel d'offre tels que présentés sur la liste ci-dessus.

Nombre de votants : 37,

Vote blanc 1, Vote nul 0,

Suffrage exprimé : 36 Liste 1 : 36 voix pour

23-20 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION MAPA

Au vu des seuils applicables aux marchés relevant de la commande publique et dans un souci de transparence, il est proposé au Comité Syndical de mettre en place une commission pour les Marchés à Procédure Adaptée.

Cette commission sera chargée de donner son avis sur la détermination de la ou des offres économiquement les plus avantageuses pour les marchés de travaux, de fournitures et de services passés en procédure adaptée et dont le montant est égal ou supérieur à 90 000€HT.

Cette commission pourra également proposer d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats.

Afin de faciliter la gestion de cette procédure, il est proposé au Comité Syndical que la composition de la commission MAPA soit identique à celle de la commission d'appel d'offres. Ainsi, la commission MAPA sera présidée de droit par le Président du Syndicat ou son représentant et composée de 5 membres titulaires et d'autant de membres suppléants appelés à siéger en cas d'indisponibilité d'un titulaire.

Titulaires

- Carole DEPRICK (Marquette-lez-Lille)
- Jean-Pierre EURIN (Saint-André)
- Fabrice LOMBARD (Pérenchies)
- Serge MEAUZONNE (Quesnoy-sur-Deûle)
- Damien DELAIRE (Verlinghem)

Suppléants

- Pascale LAHOUSTE (Saint-André)
- Patty ROQUETA (Wambrechies)
- Christophe LIENART (Deulémont)
- Bertin LEMBREZ (Lambersart)
- Hélène MOENECLAEY (Lompret)

Le Comité Syndical, par 36 voix pour et 1 abstention, proclame élus les membres de la commission MAPA tels que présentés sur la liste ci-dessus.

24-20 DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DES GROUPEMENTS DE COMMANDE

Vu l'article L 1414-3 du code général des collectivités territoriales,

Il y a lieu d'élire parmi les membres de la Commission d'appel d'offre du SIVOM, un titulaire et un suppléant pour le représenter au sein des commissions d'appel d'offre des groupements de commande dont il fera partie.

- Membre élu en qualité de titulaire : Michel SAS

- Membre élu en qualité de suppléant : Carole DEPRICK

Le Comité Syndical, par 36 voix pour et 1 abstention, proclame élus les membres représentants le SIVOM au sein de la commission d'appel d'offre des groupements de commandes présentés ci-dessus.

25-20 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SIVOM AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE L'EHPAD G. DELFOSSE

Vu l'article D311-5 du Code de l'action sociale ;

Il est proposé de fixer la composition du Conseil de la vie sociale de la résidence Georges DELFOSSE comme suit :

- 2 représentants des personnes accueillies
- 1 représentant des familles ou des représentants légaux
- 1 représentant du personnel
- 1 représentant de l'organisme gestionnaire et 1 suppléant

Il est proposé de désigner :

Représentant titulaire :

- Elisabeth MASSE, Vice-présidente à la Gérontologie

Représentant Suppléant :

- Johann GRUSON (Marquette-lez-Lille)

Le Comité Syndical, par 36 voix pour et 1 abstention, adopte la désignation des représentants du SIVOM au conseil de la vie sociale de l'EHPAD G.DELFOSSE.

26-20 DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES INSTANCES DE L'ASSOCIATION ALPES

Suite au renouvellement des instances du SIVOM, il y a lieu de procéder à la désignation de ses représentants au sein de l'association ALPES.

Selon les statuts de l'association, il y a lieu pour le SIVOM de désigner entre un et trente-six représentants pour siéger à l'Assemblée Générale de l'association ALPES, sachant que peu importe le nombre de représentants désignés, le nombre de voix du SIVOM au sein de cette instance sera toujours égal à 36.

Il proposé de désigner le Président et le Vice-président à l'emploi ainsi que 18 représentants répartis entre les communes adhérant à la compétence emploi au prorata de leur population comme suit :

	Population	< 7000	7000 à 14999	15000 à 29999	30000 et +	Représentants
Lambersart	28051	1	1	1	0	3
Lompret	2352	1	0	0	0	1
Marcq-en-						
Baroeul	39424	1	1	1	1	4
Marquette	10445	1	1	0	0	2
Pérenchies	8466	1	1	0	0	2
Quesnoy	6816	1	0	0	0	1
Saint André	12707	1	1	0	0	2
Verlinghem	2516	1	0	0	0	1
Wambrechies	11036	1	1	0	0	2

Il est proposé au Comité syndical de désigner les représentants ci-après

il est propose da connice synaical de desig	3.10.100 representants of apres	
- Xavier DE RYCKE	Lambersart	
- Bertin LEMBREZ	Editibersuit	
- Pierre REYNAERT		
- Valérie BEAUFILS	Lompret	
- Pascal LHERBIER		
- Eric GILLET	Marcq-en-Barœul	
- Loïc CATHELAIN		
- Pierre VERLEY		
-Carole DEPRICK	Manayatta lan Lilla	
-Johann GRUSON	Marquette-lez-Lille	
-Valérie PROVO	Dáranahisa	
-Séverine VAN DAELE	Pérenchies	
-Marielle PEUGNET	Quesnoy-sur-Deûle	
- Nicolas LE NEINDRE		
- Didier PARSY	Saint-André	
Didici i Alto i		
-Elsa BLANQUART	Verlinghem	
- Aurélie DROULERS	Wambrechies	
- Patty ROQUETA	vvariibrechies	
·		

Il y a également lieu pour le SIVOM de désigner, parmi ces représentants à l'assemblée générale, ses représentants au Conseil d'administration.

Selon les statuts de l'association, le SIVOM doit désigner entre 1 et 18 représentants, sachant que peu importe le nombre de représentants désignés, le nombre de voix du SIVOM au sein de cette instance sera toujours égal à 18.

Il est proposé de désigner le Président et le Vice-président à l'emploi ainsi qu'un représentant par commune soit 11 représentants au conseil d'administration.

Il est proposé de désigner les personnes ci-après

Miguel BEADES	Le Président du SIVOM
Nicolas PAPIACHVILI	Vice-président délégué à l'Emploi
Xavier DERYCKE	Représentant de Lambersart
Valérie BEAUFILS	Représentant de Lompret
Pascal LHERBIER	Représentant de Marcq-en-Baroeul
Carole DEPRICK	Représentant de Marquette-lez-Lille
Valérie PROVO Représentant de Pérenchies	
Marielle PEUGNET Représentant de Quesnoy-sur-De	
Nicolas LE NEINDRE Représentant de Saint-André	
Elsa BLANQUART Représentant de Verlinghem	
Aurélie DROULERS Représentant de Wambrechi	

Le Comité Syndical, par 36 voix pour et 1 abstention, adopte la composition des représentants du SIVOM au sein des instances de l'association ALPES.

27-20 DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Le Comité des Œuvres Sociales du Personnel du SIVOM est une association placée sous le régime de la Loi du 1er juillet 1901.

Les statuts, modifiés le 14 septembre 1999, disposent en leur article 6 que le Comité des Œuvres Sociales est géré par un Bureau composé de :

- 6 membres adhérents au Comité des Œuvres Sociales avec voix délibératives
- 2 membres du Comité Syndical sans voix délibérative

Suite au renouvellement des instances du SIVOM, il est proposé de désigner les représentants comme suit :

- Madame Elisabeth MASSE (vice-Présidente à la Gérontologie)
- Monsieur Michel SAS (vice-Président aux finances et services aux communes)

Le Comité Syndical, par 36 voix pour et 1 abstention, adopte la désignation des représentants su SIVOM au sein du comité des œuvres sociales.

28-20 MODIFICATION COMPTE DE GESTION 2019 DU SIVOM (budget principal)

A la demande du trésorier, le compte de gestion 2019 doit être revoté suite à des écritures de régularisation après remboursement anticipé de l'emprunt.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, le Comité Syndical déclare que le compte de gestion du Sivom Alliance nord-ouest dressé pour l'exercice 2019 par le receveur n'appelle aucune observation de sa part.

Considérant que :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections du budget annexe,

Le Comité Syndical, par 28 voix pour et 9 abstentions, approuve la modification du compte de gestion 2019 du SIVOM

29-20 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL - RECTIFICATIF

Budget principal - section de fonctionnement

Nature	Montant
Total des dépenses	2 059 975,43
Total des recettes	2 209 454,70
Résultat de l'exercice 2019	149 479,27
Excédents antérieurs	1 119 055,64
Résultat cumulé au 31 décembre 2019	1 268 534,91

Budget principal - section d'investissement

Nature	Montant
Total des dépenses	240 842,79
Total des recettes	156 036,92
Résultat de l'exercice 2019	-84 805,87
résultats antérieurs	1 690 940,18
Résultat cumulé au 31 décembre 2019	1 606 134,31

Le Comité Syndical, par 28 voix pour et 9 abstentions approuve le rectificatif du compte administratif 2019 – Budget Principal.

30-20 MODIFICATION DE L'AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL

AFFECTATION DES RESULTATS MODIFIEE - BUDGET PRINCIPAL

Budget principal - section de fonctionnement

Nature	Montant
Total des dépenses	2 059 975,43
Total des recettes	2 209 454,70
Résultat de l'exercice 2019	149 479,27
Excédents antérieurs	1 119 055,64
Résultat cumulé au 31 décembre 2019	1 268 534,91

Le budget fait apparaître un excédent de fonctionnement, il y a lieu de procéder à l'affectation de celui-ci comme suit:

Nature	Montant
Au compte R 002	1 268 534,91

Budget principal - section d'investissement

Nature	Montant
Total des dépenses	240 842,79
Total des recettes	156 036,92
Résultat de l'exercice 2019	-84 805,87
résultats antérieurs	1 690 940,18
Résultat cumulé au 31 décembre 2019	1 606 134,31

Le budget fait apparaître un excédent d'investissement, il y a lieu de procéder à l'affectation de celui-ci comme suit:

Nature	Montant
Au compte R001	1 606 134,31

Le Comité Syndical, par 28 voix pour et 9 abstentions approuve la modification de l'affectation des résultats du budget principal.

31-20 DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement Dépenses

Chap Articles	Libellés	BP 2020	DM 1 2020	BP+DM
60612	Energie Electricité	2 000,00		2 000,00
60622	carburant	900,00		900,00
60623	Alimentation	500,00		500,00

60631	Fournitures d'entretien	300,00	İ	300,00
	Fournitures de petit équipement	250,00		250,00
	Fournitures de bureau	5 000,00		5 000,00
	Autres matières et fournitures	300,00		300,00
	Locations immobilières	3 300,00		3 300,00
	Locations mobilières	3 000,00		3 000,00
614		15 000,00		15 000,00
	autres biens mobiliers	500,00		500,00
	Maintenance	15 000,00		15 000,00
6161		3 500,00		3 500,00
617		15 000,00	20 000,00	35 000,00
6182		2 600,00	20 000,00	2 600,00
6184	9	800,00		800,00
6185		500,00		500,00
6225		300,00		300,00
0223	indemnites ad comptable et regissedi	300,00		300,00
6226	Honoraires	3 000,00	10 500,00	13 500,00
	rémunération d'intermédiaires	850,00	10 000,00	850,00
6231		1 700,00		1 700,00
6232		97 950,00	-45 000,00	52 950,00
6236		63 000,00	-16 000,00	47 000,00
6238		7 000,00	-1 500,00	5 500,00
6247		1 900,00	-1 300,00	1 900,00
6251	voyages et déplacements	3 000,00		3 000,00
6256	•	1 500,00		1 500,00
6257		3 300,00		3 300,00
6261	réceptions Frais d'affranchissement	11 800,00		11 800,00
6262		9 000,00		9 000,00
6288		45 000,00	-10 000,00	35 000,00
0200	autres impôts, taxes et versements	45 000,00	-10 000,00	35 000,00
637	assi	4 000,00	-3 500,00	500,00
011	Charges à caractère général	321 750,00	-45 500,00	276 250,00
Chap Articles	Libellés	BP 2020	DM 1 2020	BP+DM
6331		8 500,00	J.III 1 2020	8 500,00
	cotisations versées au FNAL	2 100,00		2 100,00
0002	cotisations versées au CNFPT et au	2 100,00		2 100,00
6336		6 200,00		6 200,00
	autres impôts, taxes et versements			
6338	assi	1 450,00		1 450,00
64111	Rémunération principale	330 000,00	-17 000,00	313 000,00
	NBI, supplément familial et indemnité			
64112	de résidence	11 000,00		11 000,00
64116	indemnité de licenciement		63 000,00	63 000,00
	Autres indemnités	129 500,00	-5 000,00	124 500,00
64131		23 000,00		23 000,00
64138				0,00
6451	cotisations URSSAF	60 000,00		60 000,00
6453	cotisations caisses de retraite	100 000,00		100 000,00
6454	cotisations ASSEDIC	500,00		500,00
6455	cotisations assurances personnel			0,00
6456	Versement au FNC du SF	50,00	1 500,00	1 550,00
6458	cotisations autres organismes sociaux	4 100,00		4 100,00

6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00		1 000,0
6478	Autres charges diverses sociales	21 000,00		21 000,0
6488	autres charges de personnel	11 000,00		11 000,0
O12	CHARGES DE PERSONNEL	709 400,00	57 500,00	766 900,
Chap Articles	Libellés	BP 2020	DM 1 2020	BP+DM
014	ATTENUATION DE PRODUITS			
054	Redevances pour concessions, brevets	5 000 00		5.000
651	et licences	5 000,00	04.000.00	5 000,
6531		112 000,00	-24 000,00	88 000,0
6533	i	16 000,00		16 000,
6534		26 000,00		26 000,
6541	créances admises en non valeur			0,
65737	Subventions fonctionnement org publics			0,0
6574	subventions fonctionnement Autres org	613 000,00	4 000,00	617 000,
65888	Autres charges diverses de gestion courante	10,00		10,
65	Autres charges de gestion courante	772 010,00	-20 000,00	752 010 ,
	TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	1 803 160,00	-8 000,00	1 795 160,
	011+012+014+65+656			
66111	intérêts réglés à l'échéance	1 000,00		1 000,
6681	Indemnités	6 000,00		6 000,
66	CHARGES FINANCIERES	7 000,00		7 000,
673	titres annulés			0,0
6748	autres subventions exceptionnelles	151 880,84		151 880,
678	autres charges	16 515,70		16 515,
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	168 396,54	0,00	168 396,
022	Dépenses imprévues			
	maxi dep reelles *7,5%	T	ı	
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 978 556,54	-8 000,00	1 970 556,
	011+012+014+65+656+66+67+68+022			
O23	virement à la section d'investissement OS			
		20 522 22		20 725
6811	Dotations aux amortissements OS Opérations d'ordre de transferts entre	36 500,00		36 500,0
O42	sections	36 500,00		36 500,
TOTAL prélèvements au profit section				
Investissement		36 500,00	0,00	36 500 ,
	023+042	,	T	
043	Opérations d'ordre à l'int de la section fonct			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	36 500,00	0,00	36 500,0

TOTAL DEPENSES			
FONCTIONNEMENT	2 015 056,54	-8 000,00	2 007 056,54

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chap Articles	Libellés	BP 2020	DM 1 2020	BP+DM
002	résultat de fonctionnement reporté	1 268 634,91	-100,00	1 268 534,91
			,	, -
	remboursement sur rémunération du			
6419	personnel			
	remboursement sur rémunération du			
6459	personnel			0,00
0.470	Remboursements sur autres charges		40.000.00	40,000,00
6479	sociales		10 000,00	10 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	10 000,00	10 000,00
7000	redevance et droits des services à	4 500 00	4 500 00	0.00
7062	caractère culturel	4 500,00	-4 500,00	0,00
	Autres prestations de service	101 300,00		101 300,00
	aux autres organismes	276 153,00	4.500.00	276 153,00
70	PRODUITS	381 953,00	-4 500,00	377 453,00
73111	Contributions directes	1 247 255,30		1 247 255,30
73111	Impôts et taxes	1 247 255,30		1 247 255,30
13	impots et taxes	1 241 255,50		1 247 233,30
74718	Autres participations	9 000,00		9 000,00
7473	Départements	3 000,00	-3 000,00	0,00
74741	participation des communes	303 908,79	0 000,00	303 908,79
	Autres groupements	4 114,22		4 114,22
	autres organismes	7 000,00		7 000,00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	327 023,01	-3 000,00	324 023,01
		0=: 0=0,0:	0 000,00	02:020,0:
7588	Autres produits de gestion courante	10 000,00	-10 000,00	0,00
				5,52
TOTAL	RECETTES GESTION COURANTE	1 966 231,31	-7 500,00	1 958 731,31
	70+73+74+75+013	, ,	•	
76811	Produit net sur cession de vmp	40 902,99		40 902,99
76	PRODUITS FINANCIERS	40 902,99		40 902,99
7711	Dédits			
7718	Autres produits			
	produits de cessions des			
	immobilisations			_
7788	produits exceptionnels divers		_	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0
	TOTAL RECETTES REELLES	2 007 134,30	-7 500,00	1 999 634,30
	TOTAL REGETTED RELECTED	2 007 104,00	7 300,00	1 555 654,50
	excédents d'investissement transféré			
7785	au compte de résultat			
	The second secon			

	TOTAL RECETTES	3 275 769 21	-7 600 00	3 268 169 21
	O42+043			
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCT			
042	opération d'ordre de transferts entre sections			

DEPENSES INVESTISSEMENT

Chap Articles	Libellés	BP 2020	DM 1 2020	BP+DM
	frais d'études	10 000,00		10 000,00
2051		15 000,00		15 000,00
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00		25 000,00
2041482	subvention d'équipement versée	15 000,00		15 000,00
204	subvention d'équipement versée	15 000,00		15 000,00
2111	terrains			0
2135	installations générales, agencement	10 000,00		10 000,00
2138	autres constructions			0
2151	Réseaux de voirie	4 000,00	-4 000,00	0,00
	réseaux d'assainissement			0
2181	Installations générales, agencement			0
2183	Matériel de bureau et informatiques	20 000,00		20 000,00
2184	Mobilier	5 000,00		5 000,00
2188	autres	10 000,00		10 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	49 000,00	-4 000,00	45 000,00
2313	Constructions			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00		_
	TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	89 000,00	-4 000,00	85 000,00
1641	Emprunt en euros			0,00
	créances sur particuliers et autres			
2764				
020	DEPENSES IMPREVUES			
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	0,00		0,00
	excédents de fonctionnement			
1068	capitalisés			
16888	intérêts courus sur autres emprunts et dettes			
28051	Concessions de droits			
O40	opération d'ordre de transferts entre sections	0,00		0,00

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	89 000,00	-4 000,00	85 000,00
RESTES A REALISER			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	89 000,00	-4 000,00	85 000,00

RECETTES INVESTISSEMENT

Chap Articles	Libellés	BP 2020	DM 1 2020	BP+DM
	EXCEDENT d'investissement			
001	reporté	1 606 034,31	100	1 606 134,31
024				
40000	EOTI/A	4 0 4 0 0 0		4.040.00
10222	 	1 849,00		1 849,00
10	DOTATIONS	1 849,00		1 849,00
1641	emprunt en euros			
1041	emprunt en euros			
21533	Réseaux câblés			
21	Immobilisations corporelles			
21	minosingations sorporones			
2764	Créances sur particuliers	110 977,85		110 977,85
27	Autres immobilisations financières	110 977,85		110 977,85
	TOTAL RECETTES REELLES	112 826,85	0,00	112 826,85
	virement de la section de			
021	fonctionnement			
	amortissement subvention			
28041412				0,00
28041482		2 396,00		2 396,00
28051	concession de droits	4 445,00		4 445,00
	installations générales, aménagement	11 586,00		11 586,00
28181	installations générales	205,00		205,00
28182				0,00
28183	amt Matériel de bureau	11 406,00		11 406,00
28184	amt Mobilier	4 857,00		4 857,00
28188	autres	1 605,00		1 605,00
28	amortissement des immobilisations	36 500,00		36 500,00
	opération d'ordre de transferts entre			
O40	sections	36 500,00		36 500,00
TOTAL recettes				
d'ordre d'investissement		36 500,00		36 500,00
u mvestissement	<u>l</u>	30 300,00		30 300,00
TOTAL RECETTES				
DE L'EXERCICE		149 326,85		149 326,85
_	·	, ,		•

TOTAL RECETTES			
INVESTISSEMENT	1 755 361,16	100,00	1 755 461,16

Le Comité Syndical, par 28 voix pour et 9 abstentions approuve la Décision Modificative N°1 du Budget Principal.

32-20 AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE VACATAIRE

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires si les trois conditions suivantes sont réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Considérant que dans le cadre du service civique, il convient d'avoir ponctuellement recours à une coaches certifiés et ou psychologues pour accompagner les volontaires en groupe et dans un cadre de suivi individualisé;

Il est proposé pour faire face aux besoins (près de 70 heures par session) de recruter sous vacation un accompagnant coache certifié et/ou psychologue. Cet accompagnant travaillera suivant un planning déterminé et validé en amont par le SIVOM.

Définition des missions

Le coache et psychologue assurera l'accompagnement individuel et de groupe des volontaires. Il pourra avoir recours à des entretiens téléphoniques au besoin des nécessités du suivi individuel.

Pour information, sont généralement programmés :

- 3 rencontres avec les tuteurs,
- 3 entretiens individuels par volontaire en présentiel ou par téléphone,
- 5 journées d'intervention sur les thématiques définies en lien avec le SIVOM.

Ces activités peuvent varier selon la session, la durée et en fonction du nombre de volontaires accueillis et du programme de formation défini et proposé aux services de l'Etat par le SIVOM.

Rémunération

La rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, s'élèvera à 100 € brut de l'heure pour les activités en présentiel ou par téléconférence devant les volontaires et les tuteurs.

Les entretiens individuels des volontaires conduits par téléphone seront rémunérés 50 € brut de l'heure.

Par conséquent il est proposé aux membres du Comité Syndical :

- de recruter un vacataire pour effectuer les missions ci-dessus dans le cadre du service civique, pour la période du 15 octobre 2020 au 31 décembre 2021, selon les conditions de rémunérations ci-dessus prévues ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, autorise le recrutement de vacataires.

33-20 AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION POLE SANTE SECURITE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DU NORD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la médecine préventive de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985,

Vu l'accord sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique du 20 novembre 2009,

Vu le décret n° 2012-170 du 03 février 2012 portant modification du décret n° 85-603,

Le Code du Travail et le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 imposent aux employeurs publics une obligation de résultat dans le domaine de la prévention.

L'article 2-1 du décret n° 603 modifié dispose que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.

Pour faire face à ces obligations, les employeurs publics peuvent faire appel à l'assistance des centres de gestion qui, selon les dispositions de l'article 26-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, peuvent créer des services de médecine préventive ou des services de

prévention des risques professionnels, qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande.

C'est dans ce cadre que l'Alliance Nord-Ouest avait adhéré au service de prévention du Centre de Gestion du Nord. Le Centre de gestion ayant modifié les conditions de tarification des services proposés, il y a lieu de conclure une nouvelle convention.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Comité Syndical :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion selon le modèle ciannexé.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, autorise le Président à signer la convention.

34-20 AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE CIVIQUE

Le 25 Juin 2010, le Comité Syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest a adopté une délibération en prenant une nouvelle compétence sur le service civique, avec la volonté de permettre à des jeunes du territoire de s'engager au service de la collectivité et de répondre à des besoins sociaux et environnementaux identifiés localement.

Dans ce cadre, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer une convention de mise en œuvre du service civique avec les communes de l'Alliance Nord-Ouest accueillant des volontaires.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, autorise le président à signer la convention.

35-20 MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE DROIT PRIVE AU PROFIT DE L'EHPAD G. DELFOSSE

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 61-2, 62 et 63 ;

Vu le décret 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics en relevant et notamment son article 11;

Considérant que conformément à l'article 11 ci-dessus cité, les collectivités territoriales et les établissements publics peuvent, lorsque les besoins de service le justifient, bénéficier de la mise à disposition de personnel de droit privé pour la réalisation de mission déterminée.

Considérant les besoins de l'EHPAD pour une mission d'accompagnement dans la gestion administrative, financière et logistique et notamment pour la mise en œuvre du projet d'établissement, à son évolution/adaptation en fonction des besoins, la concrétisation des axes stratégiques de ce projet d'établissement par le biais du protocole d'accueil, la charte du résident, le projet de soins, le projet d'animation et la mise en place de nouveaux services, mission requérant des qualifications techniques spécialisées ;

Considérant que le GCMS Pôle Gérontologique Nord-Ouest dispose de personnel spécialisé pour la réalisation de cette mission ;

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la conclusion d'une convention de mise à disposition avec le GCMS Pôle Gérontologique Nord-Ouest (document annexé) prévoyant :

- Une mise à disposition de personnel pour une durée de 6 mois renouvelable
- Le remboursement intégral des salaires versé au personnel et charges patronales par l'EHPAD au GCMS

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, autorise la mise à disposition de personnel au profit de l'EHPAD G. DELFOSSE.

36-20 COMPTE DE GESTION 2019 DE L'EHPAD G.DELFOSSE

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, le Comité Syndical déclare que le compte de gestion de l'EHPAD G. DELFOSSE dressé pour l'exercice 2019 par le receveur n'appelle aucune observation de sa part.

Considérant que :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections du budget annexe,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve le compte de gestion 2019 de l'EHPAD G. DELFOSSE

37-20 ETAT REALISE DES RECETTES ET DEPENSES 2019 EHPAD G. DELFOSSE

Nature	Montant
Groupe 1 charges afférentes à l'exploitation courante	816 737,02
Groupe 2 charges afférentes au personnel	2 489 709,70
Groupe 3 charges afférentes à la structure	389 015,07
Total des charges	3 695 461,79
Groupe 1 produits de la tarification	3 510 000,46
Groupe 2 autres produits relatifs à l'exploitation	41 022,27
Groupe 3 produits financiers, produits exceptionnels et produits non	
encaissables	120 406,80
Total des produits	3 671 429,53
Résultat comptable déficitaire	24 032,26

Tableau de passage du résultat à la CAF

Nature	Montant
Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	70 037,93
Total	70 037,93
Reprise sur amortissement, dépréciations et provisions	120 000,00
Résultat comptable déficitaire	24 032,26
Insuffisance d'autofinancement	73 994,33

Tableau de financement

Nature	Montant
Remboursement dettes financières	73 994,33
Immobilisations	36 782,60
Autres emplois	189 796,30
Total des emplois	300 573,23
Emprunts et dettes assimilées	36 091,14
Apports, dotations et subventions	75 946,00
Total des ressources	112 037,14
Prélèvement sur fond de roulement	188 536,09

Fond de roulement net global (FRNG)

FRNG au 01/01/2019	932 211,28€
Variation du fond de roulement	-188 536,09€
FRNG au 31/12/2019	743 675,19€

Besoin en fond de roulement (BFR)

BFR au 0	/01/2019	285 275,93€
Variation	des postes de valeur d'exploitation	0€

Variation des postes de dettes d'exploitation	83 986€
BFR au 31/12/2019	201 289,93€

Variation de trésorerie de la période	_	104 550,09€
variation de desorerie de la periode		10-7 330,036

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte l'Etat Réalisé des recettes et Dépenses 2019 de L'EHPAD G. DELFOSSE.

38-20 ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DEPENSES 2020 MODIFIE EHPAD G. DELFOSSE

Vu la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu l'instruction comptable M22 (instruction codificatrice n°09-006-M22 du 31 mars 2009),

Vu le décret n°2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global de dépendance et aux tarifs journaliers des EHPAD,

Vu le décret n°2106-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312-1 du CASF,

Vu l'instruction n°DGCS/SD5C/2017/123 du 7 avril 2017 relative à la mise en œuvre des dispositions du décret relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendants relevant du I et du II de l'article L312-1 du CASF,

Vu l'instruction interministérielle n°DGCS/SC/DGCL/DGFIP/170 du 12 juillet 2018 relative à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux publics gérés en M22 et à la mise àjour du plan comptable M22 au 1^{er} janvier 2018,

Il est présenté aux membres du Comité syndical de modifier l'EPRD 2020 comme suit :

Compte de résultat

Nature	EPRD initial	EPRD modifié
Groupe 1 charges afférentes à l'exploitation courante	812 280,00	832 280,00
Groupe 2 charges afférentes au personnel	2 433 133,37	2 660 633,37
Groupe 3 charges afférentes à la structure	405 440,00	362 940,00
Total des charges	3 650 853,37	3 855 853,37
Groupe 1 produits de la tarification	3 592 886,64	3 751 540,71
Groupe 2 autres produits relatifs à l'exploitation	35 000,00	35 000,00

Groupe 3 produits financiers, produits exceptionnels et		0,00
produits non encaissables	0,00	
Total des produits	3 627 886,64	3 786 540,71
Résultat comptable prévisionnel	-22 966,73	-69 312,66

Tableau de passage du résultat à la CAF

Nature	Montant
Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux	
provisions	69 000,00
Total	69 000,00
Reprise sur amortissement, dépréciations et provisions	0,00
Résultat comptable prévisionnel déficitaire	-69 312,66
Insuffisance d'autofinancement	312,66

Tableau de financement

Nature	Montant
Remboursement dettes financières	42 000,00
Immobilisations	157 000,00
Insuffisance d'autofinancement	312,66
Total des emplois	199 312,66
Capacité d'autofinancement	
Emprunts et dettes assimilées	42 000,00
Total des ressources	42 000,00
Prélèvement sur fond de roulement	157 312,66

Fond de roulement net global (FRNG)

FRNG estimé au 01/01/2020	743 675,19
Variation du fond de roulement	-157 312,66
FRNG prévisionnel au 31/12/2020	586 362,53

Besoin en fond de roulement (BFR)

BFR au 01/01/2020	201 289,93€
Variation des postes de valeur d'exploitation	0€
Variation des postes de dettes d'exploitation	0€
BFR au 31/12/2020	201 289,93€

Variation de trésorerie de la période	- 157 312,66€
---------------------------------------	---------------

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte l'Etat prévisionnel des recettes et dépenses 2020 modifié de l'EHPAD G. DELFOSSE.

39-20 MOTION CONTRE LE PROJET D'EXTENSION DE LA SOCIETE CLAREBOUT POTATOES A COMINES-WARNETON (Belgique)

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte la motion.

L'intégralité des points figurant à l'ordre du jour ayant été vue, la séance est levée.